

La Roche-sur-Yon, le mercredi 22 mars 2017

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

54, rue René Goscinny
85000 La Roche-sur-Yon
tél. : 02 51 05 57 79

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 21 MARS 2017

PROCES VERBAL

L'an deux mille dix-sept, le mardi 21 mars à dix-huit heures, les délégués de La Roche-sur-Yon Agglomération se sont réunis au siège de La Roche-sur-Yon Agglomération - 54 rue René Goscinny à La Roche-sur-Yon, sous la présidence de Luc BOUARD.

Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Le Président énonce les pouvoirs :

- Jacques BESSEAU donne pouvoir à Patrick DURAND jusqu'à son arrivée
- Nathalie GOSSELIN donne pouvoir à Nathalie BRUNAUD-SEGUIN jusqu'à son arrivée
- Sébastien ALLAIN donne pouvoir à Luc BOUARD jusqu'à son arrivée
- Dominique GUILLET donne pouvoir à Malik ABDALLAH
- Franck POTHIER donne pouvoir à Luc GUYAU
- Laurence de ENA donne pouvoir à Geneviève POIRIER-COUTANSAIS
- Philippe PORTÉ donne pouvoir à Bernard QUENAULT
- Patricia LEJEUNE donne pouvoir à Anne AUBIN-SICARD
- Christine RAMBAUD-BOSSARD donne pouvoir à Yannick DAVID

Jean-Marie CHAMARD est nommé secrétaire de séance.

Les procès verbaux du 15 décembre 2016, 24 janvier 2017 et 7 février 2017 sont soumis à l'approbation du Conseil et n'appellent aucune remarque.

FINANCES/PERSONNEL

1 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION MLCC85 (MONNAIE LOCALE VENDEO)

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

La Roche-sur-Yon Agglomération souhaite soutenir et encourager la solidarité économique et sociale au niveau local en acceptant de recevoir des paiements en VENDEO dans le cadre de ses régies de recettes. La signature d'une convention de partenariat avec l'Association « Monnaie Locale Complémentaire et Citoyenne 85 » est proposée. Il est également proposé d'adhérer à l'association MLCC85 et de verser une somme de 1 000 € au titre de la cotisation.

Laurent FAVREAU précise que le siège social de l'association est à Venansault et qu'il s'agit d'une monnaie locale départementale. Le premier salon pour le lancement de la monnaie se tiendra dimanche 26 mars aux Oudairies.

Guy BATIOU souligne qu'il y a d'autres territoires en Vendée où il est question de développer une monnaie locale.

Laurent FAVREAU explique que l'association a eu des contacts avec des secteurs comme les Sables d'Olonne, Challans ou Fontenay et que la dynamique est lancée. Les collectivités comme Venansault, la Ville de La Roche-sur-Yon, l'Agglomération sont partenaires, reste à travailler avec les entreprises.

Le Président indique qu'il s'agit d'une cotisation et non d'une subvention comme indiqué dans la délibération et que ce terme sera changé.

Yannick DAVID rappelle que les monnaies locales sont faites pour les échanges sur de petits territoires et se demande si le Département n'est pas trop vaste.

Laurent FAVREAU répond que le nom de la monnaie « Vendéo » ainsi que le territoire concerné ont été validés.

Philippe GABORIAU demande si les échanges seront aussi possible entre particuliers.

Le Président confirme cette possibilité.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 APPLICATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) AU CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS DU PATRIMOINE ET DES ATTACHES TERRITORIAUX

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

Il est proposé au Conseil d'instaurer, à compter du 1er avril 2017, une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise pour les agents relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine et les agents relevant du grade d'attaché hors classe et d'abroger les dispositifs indemnitaires antérieurs mis en place au sein de l'Agglomération.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 ADHESION A LA DEMARCHE DE CONSULTATION EN VUE D'UNE SOUSCRIPTION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée relance une procédure de consultation en vue de conclure un nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, pour une période de 4 ans à compter du 1er janvier 2018. L'échéance du contrat groupe actuel est fixée au 31 décembre 2017.

Il est proposé au Conseil de donner mandat au Centre de Gestion de la Vendée pour agir pour le compte de l'Agglomération, afin de lancer la procédure de consultation.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GENERALE

4 DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL DANS DIVERS ORGANISMES

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Suite à la démission de Anne-Cécile STAUB et à la désignation de Laurence DE ENA comme conseillère communautaire , il est proposé de modifier les désignations d'élus dans divers organismes :

- Luc BOUARD en tant que suppléant à TRIVALIS
- Laurence de ENA au comité de pilotage des relais assistantes maternelles de La Roche-sur-Yon Agglomération

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 SYNDICAT MIXTE DU PAYS YON ET VIE : MODIFICATION DES STATUTS ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Suite à l'extension du périmètre de la Communauté de Communes VIE ET BOULOGNE aux 8 communes de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Palluau, la répartition des sièges au sein du Comité Syndical a évolué.

Le nombre de délégués syndicaux étant limité à 48 membres et afin de tenir compte de l'incidence de changement de strate démographique de la Communauté de Communes Vie et Boulogne, il est proposé d'ajuster la représentation et le nombre d'élus comme suit :

- La Roche-sur-Yon Agglomération : 32
- Communauté de Communes Vie et Boulogne : 16

et de désigner les représentants de l'Agglomération au sein du Syndicat.

Le Président propose une modification de la représentation de la Ville de La Roche-sur-Yon par le non renouvellement des membres suivants : Anne-Cécile STAUB et Franck POTHIER. Il sollicite le Président du Syndicat, Jean-Louis BATIOU, pour un ajustement des représentations des communes de la couronne.

Jean-Louis BATIOU propose de retirer un membre d'une commune nouvelle. Jany GUERET étant membre du Bureau du Syndicat et Jacques PEROYS très impliqué au niveau du SCOT, il explique qu'il a demandé à Bruno DREILLARD de se retirer, ce qu'il a accepté.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 MARCHES D'ASSISTANCE ET DE CONSEILS JURIDIQUES : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Afin de disposer de marchés d'assistance et de conseils juridiques (hors missions contentieuses), la Ville de La Roche-sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération, le Centre Communal d'Action Sociale de La Roche-sur-Yon, la commune de Aubigny-Les Clouzeaux, la commune de La Ferrière et la commune de Venansault ont décidé de constituer un groupement de commandes, conformément à l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. La Roche-sur-Yon Agglomération est désignée comme coordonnateur du groupement. Il est proposé au Conseil d'approuver la constitution de ce groupement de commandes.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

HABITAT/EQUIPEMENTS PUBLICS/PATRIMOINE

7 DISPOSITIF ECOACCESSION - VALIDATION DES PERIMETRES ELIGIBLES A UNE PRIME COMPLEMENTAIRE

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Dans le règlement de l'aide ECO ACCESSION, une prime complémentaire peut être octroyée sur certains périmètres. Il s'agit donc de valider ces périmètres soumis par la commission Habitat sur proposition des communes.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 DU CONTRAT LOCAL D'ENGAGEMENT CONCLU ENTRE L'ETAT, LE DEPARTEMENT DE LA VENDEE, LA SACICAP PROCIVIC ANJOU VENDEE ET LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Signature d'un avenant pour mettre à jour les conditions de participation de la Sacicap Procivis au préfinancement des aides de l'Anah et au financement du reste à charge des bénéficiaires des aides de l'Anah.

Guy BATIOU a relevé que le dispositif s'adressait aux propriétaires occupants aux revenus modestes ou très modestes et trouve regrettable qu'ils soient obligés maintenant de faire un prêt.

Malik ABDALLAH confirme que la participation financière prend désormais la forme d'un prêt.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Arrivée de Jean-Marie CHABOT.

9 APPROBATION DE LA PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2017 DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Cette programmation servira de référentiel pour l'application des éventuelles décotes de subventions forfaitaires définies dans le dispositif d'aides en faveur du parc public.

Joël SOULARD demande ce qu'est le projet de 50 logements – 183 rue Hubert Cailler en PLAI-C à La Roche-sur-Yon.

Malik ABDALLAH explique que l'association PASSERELLES a un projet pour l'accueil d'urgence de publics spécifiques et envisage également des logements à destination des internes de l'Hôpital.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 SIGNATURE DE TROIS CONVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2017 ENTRE L'ETAT ET LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION POUR LE FONCTIONNEMENT DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE : « SAINTE-ANNE » A LA ROCHE-SUR-YON, « LES CLAIES » A MOUILLERON-LE-CAPTIF ET « LES MOLLAIRES » A RIVES DE L'YON

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Ces conventions permettent une participation financière de l'Etat (versée par la CAF) pour les frais de fonctionnement des trois aires d'accueil des gens du voyage de la Roche-sur-Yon Agglomération.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ECONOMIE

11 CONVENTION DE PARTENARIAT 2017 AVEC LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT REGION PAYS DE LA LOIRE

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Entre 2015 et 2016, 100 entreprises ont bénéficié du soutien de La Roche-sur-Yon Agglomération.

Au regard du bilan positif de la première convention, La CMAR a proposé à la Communauté d'Agglomération de la Roche-sur-Yon un nouveau programme d'actions en faveur des entreprises artisanales pour les accompagner sur les mutations économiques et technologiques de demain.

Les actions proposées dans le cadre de ce programme sont réparties en 2 axes :

- Accompagner les projets de croissance des entreprises dans un environnement en mutation,
- Animer le territoire autour de projets initiés par et pour le territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération.

Pour la réalisation de ce plan d'actions, la CMAR sollicite un financement à hauteur de 20 029.60 € pour l'année 2017.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES «VILLENEUVE» - COMPTE RENDU FINANCIER DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Il est proposé au Conseil d'approuver le compte-rendu financier 2016, les bilans et le plan de financement prévisionnels actualisés par Vendée Expansion sur la base de la balance comptable du 30 septembre 2016 et d'accepter la signature d'un avenant à la convention de prêt d'un montant de 15 000 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES «LES AJONCS EST» - COMPTE RENDU FINANCIER DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Il est proposé au Conseil d'approuver le compte-rendu financier 2016, les bilans et le plan de financement prévisionnels actualisés par Vendée Expansion sur la base de la balance comptable du 30 septembre 2016 et d'accepter la signature d'un avenant à la convention de prêt d'un montant de 400 000 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES «LA FOLIE NORD» - COMPTE RENDU FINANCIER DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Il est proposé au Conseil d'approuver le compte-rendu financier 2016 et les bilans et plan de financement prévisionnels actualisés par Vendée Expansion sur la base de la balance comptable du 30 septembre 2016.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Arrivée de Sébastien ALLAIN et Jacques BESSEAU.

15 BOULEVARD DE L'INDUSTRIE ET IMPASSE DES TRANSPORTS A LA ROCHE-SUR-YON - AMENAGEMENT DE VOIRIE - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°1

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Suite à un changement de programme intervenu en cours de chantier, concernant :

- o Le remplacement de certains gabions disposés sur les plateaux par des potelets à mémoire de forme
- o Le remplacement ou la réparation de branchements des eaux pluviales,
- o Le remplacement des logos en fonte par des logos en béton moins onéreux,
- o La remise en circulation pendant la période de vacances.

des prix, objet de l'avenant N° 1, sont ajoutés au bordereau mais n'ont pas d'incidence sur le montant du marché.

Il est proposé au Conseil d'approuver cet avenant.

Guy BATIOU met en garde sur les aménagements de ces rues très dangereux pour les vélos tels que les gabions métalliques avec des angles aigus. Pour de prochains aménagements, il demande à ce que les services soient très vigilants à ce type d'obstacles.

Le Président répond que plusieurs gabions ont justement été remplacés par des potelets à mémoire de forme afin de remédier à ce danger potentiel.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSPORT/MOBILITE/DEPLACEMENT DURABLE

16 PROMOTION DES DÉPLACEMENTS DOUX - MISE EN PLACE DE L'INDEMNITE KILOMETRIQUE VELO A DESTINATION DU PERSONNEL DE L'AGGLOMERATION

Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau

L'indemnité kilométrique vélo (IKV) est un dispositif issu de la loi de transition énergétique du 18 août 2015.

Elle vise à indemniser les salariés qui utilisent leur vélo (ou VAE) personnel dans leurs déplacements domicile-travail et a pour objectif de les inciter à adopter ce mode de déplacement.

Le montant de l'indemnité s'élève à 0.25 €/km et est plafonné à 200 € /an.

Il est proposé au Conseil la mise en place de cette indemnité à compter du 01/04/2017.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17 ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS EN FAVEUR DES MODES DE DEPLACEMENTS DOUX POUR LA COMMUNE D'AUBIGNY-LES CLOUZEUX - LIAISON VERS LE CAMPING CAMPILO

Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau

La commune d'Aubigny - Les Clouzeaux sollicite, au titre de son enveloppe de fonds de concours, une participation de l'Agglomération de 10 783 € pour la création d'une liaison apaisée multimodale vers le camping Campilô.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

18 PLUI - REPORT DE LA PRISE DE COMPETENCE

Rapporteur : Monsieur Jacques Peroys

La Communauté d'Agglomération existant à la date de la publication de la loi ALUR et n'étant pas compétente en matière de PLUi le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de ladite loi, c'est-à-dire le 27 mars 2017.

Toutefois, si dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné (c'est-à-dire entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017), au moins 25 % des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent par délibération, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

A l'appui des délibérations des communes de l'Agglomération, le Conseil Communautaire est appelé à approuver le refus de prise de compétence.

Guy BATIOU ne comprend pas la prise de position des communes car il considère que s'il fallait chercher une cohérence, il fallait transférer dès maintenant la compétence à l'Agglomération.

Luc GUYAU précise qu'étant encore en carte communale, Thorigny est malgré tout favorable au PLUI et que c'est un sujet qui se représentera au prochain mandat.

Le Président indique que se laisser 3 années supplémentaires permet de bâtir les choses tranquillement.

Joël SOULARD estime que depuis le vote de la loi en 2010, il aurait été possible de travailler à l'élaboration d'un PLUI. Il précise en outre que son groupe votera pour cette délibération, car il s'agit seulement de prendre acte des positions des communes.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TOURISME/EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET CULTURELS

19 AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS DE L'OFFICE DE TOURISME

Rapporteur : Monsieur Yannick David

Afin de poursuivre le développement de l'office de tourisme et de lui permettre de poursuivre son organisation et développer son offre, il est proposé d'amender la convention initiale afin d'intégrer les éléments suivants :

- poursuite de l'objectif d'animation sur le territoire et notamment sur le centre ville au travers de la gestion des agents vacataires notamment sur la place Napoléon,
- développement de la promotion du territoire via l'organisation d'événementiels sur le territoire de l'Agglomération,
- la prise en compte du reversement d'une part de la taxe de séjour (33 %),
- l'ajustement de la subvention socle au regard des estimations initiales,
- intégration d'un coefficient d'actualisation du loyer.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20 CONSTRUCTION DE LA SALLE DE MUSIQUES ACTUELLES - COMPOSITION DU JURY DE CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE

Rapporteur : Monsieur Yannick David

La présente délibération a pour objet le choix de la composition de la Commission d'Appel d'Offres spécifique intégrée au jury de concours.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOLIDARITES/PETITE ENFANCE

21 AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ)

Rapporteur : Madame Anne-Sophie Fagot

Un nouveau contrat Enfance Jeunesse a été signé le 1er janvier 2015 entre la Roche-sur-Yon Agglomération et la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée pour une durée de 4 ans (délibération n°270-2015 séance du 15.12.15).

La CAF propose d'intégrer une nouvelle action dans le champ de la petite enfance à savoir le développement de l'activité du lieu d'accueil enfants/parents "La Ronde" sur des communes de l'Agglomération.

Caroline FOUNINI regrette qu'une nouvelle fois ce sujet n'ait pas été présenté en amont à la Commission Solidarités/Petite Enfance.

Anne-Sophie FAGOT explique qu'il ne s'agit pas d'une prise de décision mais seulement d'une réserve de crédits auprès de la CAF.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Arrivée de Nathalie GOSSELIN.

EQUIPEMENTS SPORTIFS

22 COMPLEXE AQUATIQUE ARAGO - CONSTRUCTION ET RESTRUCTURATION - APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis Batiot

Par délibération en date du 15 décembre 2015, le Conseil d'Agglomération a autorisé le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre du complexe aquatique Arago à La Roche-sur-Yon : construction et restructuration, tout en approuvant le programme de l'opération.

Par délibération du 12 juillet 2016, la maîtrise d'œuvre de l'opération a été attribuée au Groupement « BVL ARCHITECTURE » (Architecte mandataire - 75007 Paris)

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les études d'Avant Projet Définitif ainsi que l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux présentées par l'équipe de maîtrise d'œuvre pour un montant de 22 049 000 € HT (valeur décembre 2015), l'option dispositif d'aide à la surveillance des bassins par caméras subaquatiques pour le bassin de 50 mètres : + 215 000 € HT, et le niveau de performance énergétique du projet...

Guy BATIOU est surpris et inquiet sur les besoins en énergie électrique et est favorable pour retenir une option panneaux solaires.

Le Président souligne que le bâtiment aura beaucoup d'éclairage et indique qu'il s'agit des estimations du bureau d'études qui pourront être mises à disposition.

Anita CHARRIEAU fait remarquer que le budget est énorme. Considérant que beaucoup de yonnais et d'Agglo-yonnais ne partent pas en vacances, c'est un bâtiment à minima pour ce public. Elle recommande de faire attention aux tarifs qui seront appliqués afin de ne pas y exclure certaines populations.

Le Président confirme que les tarifs seront adaptés afin de permettre à tous les Agglo-yonnais de profiter de l'équipement.

Jean-Louis BATIOU explique qu'un travail est également réalisé afin d'optimiser la fréquentation et ainsi maintenir les coûts de fonctionnement.

QUESTION ADOPTÉE PAR

44 voix POUR

1 voix CONTRE : Madame Bernadette Barré-Idier

1 ABSTENTION(S) : Monsieur David Bély

Départ de Luc BOUARD.

AMENAGEMENT RURAL/EAU/ASSAINISSEMENT

23 CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ET SES COMMUNES MEMBRES RELATIVE À LA GESTION DES EAUX PLUVIALES DANS LE CADRE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy

La Roche-sur-Yon Agglomération a procédé à une modification de ses statuts afin de les mettre en conformité avec la loi NOTRe à compter du 1er janvier 2017.

Depuis cette date, la compétence « Assainissement » intègre la gestion des eaux pluviales et devrait donc désormais être exercée par la Communauté d'Agglomération.

Cependant, et dans l'attente de la mise en place par la Communauté d'Agglomération, d'une organisation administrative et opérationnelle, il est proposé de conventionner avec les communes de l'Agglomération pour qu'elles continuent à exercer ces missions pendant une période transitoire.

Le Conseil est appelé à approuver la conclusion de ces conventions pour une durée d'un an, renouvelable une fois.

Jean-Marie CHABOT demande s'il s'agit du même budget que l'assainissement.

Gérard RIVOISY répond que ce ne sera pas sur le budget assainissement mais sur le budget général.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DECHETS/CADRE DE VIE/AIR/BRUIT

24 REALISATION DE STRUCTURES DE JEUX - APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

La Roche-sur-Yon Agglomération et la Ville de La Roche-sur-Yon souhaitent relancer un marché accord-cadre sur la réalisation de structures de jeux de plein air. Il a été proposé de l'ouvrir à Aubigny-les Clouzeaux qui est intéressé pour y prendre part.

Pour confirmer cette action, une convention de groupement de commandes est réalisée pour lancer ce marché.

Philippe GABORIAU précise que Dompierre-sur-Yon s'est retiré du groupement car il a actuellement un marché en cours pour l'acquisition d'un plateau multisport.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INFORMATION

25 DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRESIDENT

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Rappel des Décisions prises entre le 1er FEVRIER 2017 et le 14 MARS 2017 en application des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT.

La séance est levée à 19 H 30.

Le secrétaire de séance,

Jean-Marie CHAMARD



Le Président,

Luc BOUARD



